

Sainte-Thérèse, le 11 novembre 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 5 581 920 et 5 581 921, rue
Brissette à Ste-Agathe-des-Monts
V/Réf. : E-20-499-2

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 13 octobre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Lot 5 581 921

1. Rapport d'inspection du 5 juin 1992, 5 pages
2. Avis d'infraction du 17 juin 1992, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 24 juillet 1992, 7 pages
4. Avis d'infraction du 28 juillet 1992, 2 pages
5. Lettre –sol contaminé du 28 juillet 1992, 1 page
6. Rapport d'inspection du 3 septembre 1992, 4 pages
7. Rapport d'inspection du 16 février 1992, 4 pages
8. Lettre du 9 septembre 1992, 1 page
9. Rapport d'inspection du 2 juin 1993, 5 pages
10. Rapport d'inspection du 3 mars 1994, 5 pages
11. Rapport d'inspection du 13 octobre 1994, 3 pages
12. Rapport d'inspection du 10 juillet 1998, 2 pages
13. Rapport d'inspection du 27 août 1998, 2 pages
14. Rapport d'inspection du 5 mai 1999, 1 page
15. Avis d'infraction du 6 mai 1999, 2 pages
16. Rapport d'inspection du 26 mai 1999, 1 page
17. Rapport d'inspection du 28 mai 1999, 2 pages
18. Rapport d'inspection du 11 juin 1999, 2 pages
19. Rapport d'inspection du 14 juillet 1999, 2 pages
20. Avis d'infraction du 11 avril 2000, 2 pages

21. Rapport d'inspection du 28 avril 2000, 1 page
22. Rapport d'inspection du 27 septembre 2016, 4 pages
23. Rapport de contrôle du 27 septembre 2017, 7 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (70)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

27610-

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 27610-5-01-0094603

HEURE : - Arrivée : 13.00

DATE INSPECTION : 5-6-92

- Départ : 13.45

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ : Bâtisse (Anciennement Tapis Artisans) Groupe Courchesne 1951 Brisette, Ste Agathe des Monts Qc (Par de postale)
 ADRESSE POSTALE (si différente) : M. Gerald Courchesne (Propriétaire) Groupe Courchesne 2068 Henri-Bourassa Est MTL. Qc. H2B 1S6. Tél : 53-54

PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE _____ TÉLÉPHONE _____
 Rencontré(e) oui [] non []

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION : M. art. 53-54 Administrateur TÉLÉPHONE : 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [] CROQUIS [] CARTE(S) []
 Nombre 5 # #

ÉCHANTILLONS
 [] [] [] [] [] []
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) [] 1. _____
 PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : Tapis Artisans étant fermé depuis 1984, le but de l'inspection est de vérifier si les locaux sont loués à différentes entreprises et nécessitent-elles un certificat d'autorisation?

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. art. 53-54 administrateur de la bâtisse, des lieux Tapis Artisans sont démenagés depuis 1984 et le Groupe Courchesne propriétaire de la bâtisse, loue à différentes entreprises des parties de la bâtisse.
 J'inspecte l'intérieur de la bâtisse et je vérifie en la présence de M. Raymond les activités et les entree passages des différentes compagnies locataires.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : C67610-15-01-0094603

DATE : 10 Juin 92

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

des lieux. Il n'y a pas d'entreposage de déchets dangereux et leurs activités nécessitent pas un certificat d'autorisation des compagnies comme une boulangeries fabricant de bâteaux, pressage de produits laminés en bois un photographe, entreposage de camions, entreposage d'arbres de pelouse, etc.

(A)

Plus tard, inspecte l'extérieur autour de la bâtisse, et au secteur (A) il y a le matériel et matériaux d'un entrepreneur de coffrages (art. 23-24) qui a fait faillite. Et entrepreneur, est plus accessible d'après M. 53-54 d qui a essayé de le rejoindre aux numéros 53-54

Il y a la présence de déchets dangereux sur le sol :
- 65 barils (45gls) d'huile usée à moteur, qui est utilisée pour enduire les coffrages.
- 30 contenants (5gls) d'huile usée à moteur, non étiquetés
- et contaminé autour des contenants

Il y a la présence d'un ruisseau à 10 mètres. M. 53-54 affirme que Coffrage Dupont de St-Jovite est intéressé à récupérer cette huile pour sa propre utilité afin d'enduire ses coffrages.

(B)

Au secteur (B) à côté de la bâtisse, un vieux réservoir ayant servi à l'entreposage de "bunker" n'est plus utilisé depuis 1984. Il y a encore environ 3 pieds de profondeur de "bunker" à l'intérieur. M. Raymond cherche un récupérateur de cette huile. Ce réservoir est recouvert d'un enduit isolant. à la base, à certains endroits, l'isolant est tombé. Capacité environ 50,000gls.

Il y a environ 15,000 kg de déchets dangereux (huile usée de moteur) entassés à l'extérieur sur le sol. Cour non clôturée. J'ai avisé M. 53-54 que Coffrage Dupont n'est pas autorisé à transporter ni à utiliser ces huiles pour les coffrages.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : C-7610-15-01-0094603

DATE : 10 Juin 92

3. CONCLUSION

- 1° - Présence de sol contaminé près des bords de déchets dangereux (huile usée) art 20 de la Loi et art 9 du Règlement D.D.
- 2 - Conteneurs (bords et barillets) d'huile usée non fermés (art 48 R.D.D.)
- 3 - Entreposage à l'extérieur de D.D. sans l'utilisation d'un conteneur (art 49.1 du R.D.D.)
- 4 - Affichage inadéquat du lieu de dépôt et aire d'entreposage (Guide 2.1, 2.8, 3.1)
- 5 - Accès non limité à l'aire d'entreposage (Guide 2.4)
- 6 - Absence de clôture autour de l'aire d'entreposage extérieure (Guide art 3.3.2)

4. RECOMMANDATION(S)

Avis d'infraction

art. 23-24

5. VÉRIFICATION

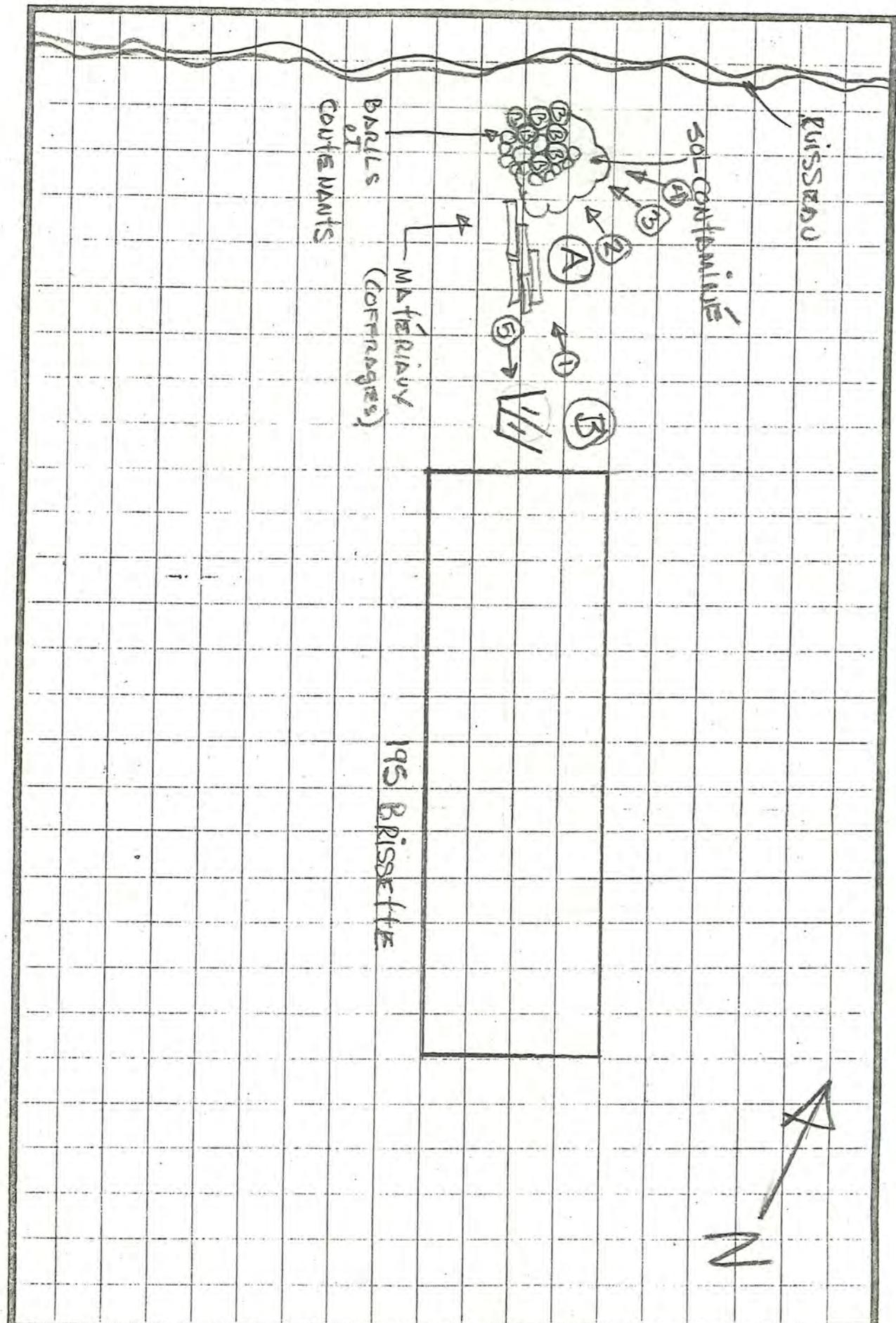
- INSPECTÉ PAR: JEAN-GUY GAULIN Jean Guy Gaulin 10/6/92
 (signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: R. P. PAVET R. P. PAVET 16/6/92
 (signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

CROQUIS

E-1



Croquis dessiné par:
NOM: Jean Guy Gauthier
SIGNATURE: Jean Guy Gauthier
DATE: 10-10-92
N/DOSSIER: 6760-15-01-0094603
LIEU: St Agathe des Monts
SECTEUR: Industriel

*NOTE:



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Laval
et des Laurentides

MUNICIPALITE Ste Agathe des Monts
No DOSSIER: G-7610-15-61-0094603
IDENTIFICATION: Groupe Courchesne
(Tapis Artisans)

Photo #: 1 Date: 5-6-92

Ident.: Secteur (A)

Note: Matériel maternant et
barils d'huile usée
appartenant à Coffrages
A.L.P.S.



Photo #: 2 Date: 5-6-92

Ident.: Secteur (A)

Note: barils d'huile usée



Photo #: 3 Date: 5-6-92

Ident.: secteur (A)

Note: barils et contenant
d'huile usée



Photographe(s): JEAN-GUY GAULIN



CERTIFIÉ
"Sans préjudice"

Laval, le 17 juin 1992

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Gérald Courchesne, président
GROUPE COURCHESNE
2068, Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)
J2B 1S6

N/DOSSIER : G-7610-15-01-00946 03

OBJET : Déchets dangereux (bâtisse de Tapis Artisan à
Sainte-Agathe-des-Monts).

Monsieur,

Suite à une inspection effectuée le 5 juin 1992 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes:

1. Présence de sol contaminé par un déchet dangereux (huile usée);
2. Entreposage de déchets dangereux (huile usée) dans des contenants non fermés et non étanches;
3. Entreposage de déchets dangereux à l'extérieur sans l'utilisation de conteneur;
4. Affichage inadéquat à l'entrée, à l'aire d'entreposage et sur les contenants de déchets dangereux;
5. Accès non limité à l'aire d'entreposage de déchets dangereux;

*au 195 rue Bourassa à
Ste Agathe des
Monts*

AVIS D'INFRACTION

N/DOSSIER: G-7610-15-01-00946 03

17 juin 1992

6. Absence de clôture autour de l'aire d'entreposage extérieur.

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après:

1. Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch.Q-2), article 20 et Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 9;
- 2.. Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 48;
3. Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 49.1;
4. Guide d'entreposage de déchets dangereux (Q-2,r.12.1), articles 2.1, 2.8 et 3.1.8;
5. Guide d'entreposage de déchets dangereux (Q-2,r.12.1), articles 2.9.
6. Guide d'entreposage de déchets dangereux (Q-2,r.12.1), articles 3.3.2.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (514) 662-2616.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Veuillez agir en conséquence.

La directrice régionale adjointe,



BRIGITTE BÉRUBÉ, chim., M. Sc.

BB/JGG/ns

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-15-01-0094603

HEURE : - Arrivée : 13.15

DATE INSPECTION : 24-7-92

- Départ : 14.15

1. IDENTIFICATION

| | |
|--|-------------------------------------|
| • LIEU INSPECTÉ | • ADRESSE POSTALE (si différente) |
| <u>Ancienne British (Tapis Actéons)</u> | <u>Groupe Conche (propriétaire)</u> |
| <u>Groupe Conche</u> | <u>Gerald Conche (président)</u> |
| <u>195 Brisette, St Agathe des Monts</u> | <u>3068 Henri-Favre, est</u> |
| <u>QC</u> | <u>MTL, QC</u> |
| | <u>H2B 156</u> |

| | | |
|------------------|------------------------------|-----------|
| • PLAIGNANT(E) : | NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
| | _____ | _____ |
| | Rencontré(e) oui [] non [] | |

| | | |
|-------------------------------|--------------|-----------|
| • PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : | NOM/FONCTION | TÉLÉPHONE |
| | _____ | _____ |
| | _____ | _____ |

| | | | |
|-------------------------|---|---------|-----------------|
| • PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : | PHOTO(S) | CROQUIS | CARTE(S) |
| | [<input checked="" type="checkbox"/>] | [] | [] |
| | Nombre <u>9</u> | | # _____ # _____ |

ÉCHANTILLONS
 [] [] [] [] [] []
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [] 1. _____
 PRÉCISEZ 2. _____

- BUT(S) : Vérifier l'histoire du bâtiment où il y avait des
baies d'huile usée - suivi d'un avis d'inspec-
tion

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux au 195 Brisette à St Agathe des Monts et je constate que la cu est fermée pour saison de vacances jusqu'au 27 juillet. J'inspecte quand même l'endroit où étaient entreposés les baies d'huile usée lors d'une inspection précédente. Je constate qu'il y a toujours là où les baies étaient. L'entrepôt est toujours là. Je constate que dans le même entrepôt, dans une boîte de pannoch et à côté sur le sol, des papiers (5gls)

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-75-01-0094603

DATE : 27-9-92

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

→ au nombre de 8 sont remplis ou à moitié plein d'huile de lubrification; les contenants ne sont pas étanches et quelques uns sont sur le sol.

→ (B) Du côté gauche de la bâtisse je note la présence de deux transformateurs de branchés, contenant chacun 495 gls d'huile; je ne vois pas de contenant des BPC, une valve à la base n'est pas fermée et elle s'ouvre facilement à son des transf. Ils sont faits par WOODEN (Angleterre). Lorsque j'ai essayé la valve de l'huile n'en est échappée un peu du transf. sol contaminé présent.

→ (B) Tout près des transf. un vieux réservoir libre d'huile à chauffage a laissé échapper une partie du contenu sur le sol et d'avant une odeur d'huile à chauffage. Lorsque j'ai renversé le réservoir cylindrique le bouchon était ouvert. Capacité du réservoir est de 250 gls. Donc il y a du sol contaminé près des transformateurs et près du réservoir d'huile à chauffage.

→ (B) Une base de béton, ayant 12" d'épaisseur par 20' de largeur et 20' de longueur. Laine sortir des tuyaux par la base; je me renseignerais de l'utilité de celle-ci. Cette base est située près des transformateurs.

(C) → (D) Enfin au côté sud de la bâtisse, je note la présence d'un tuyau provenant d'un réservoir porteur; je me renseignerais s'il est toujours utilisé. Deux autres portées des tuyaux près de la porte d'Hydro-Québec sont présentes. Je contacterai M. Gilles Courchesne pour obtenir de l'information.

Il semblerait d'après M. ^{art. 53-54} administrateur que la base de béton de 12" aurait servi de base pour des appareils électriques tels dynamo etc...

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-1501-0094603

DATE : 27-7-92

3. CONCLUSION

- Présence de sol contenue par des hydrocarbures (secteur des transformateurs non utilisés) art. 20 de la Loi et 9 du Règl.
- Entreposage de deux transformateurs rebuts non vidangés du liquide qu'il renferme (art 49.4 du Règlement D.P.)
- Entreposage d'un transformateur sans récipient étanche (art 49.4 du Règlement sur D.P.)

4. RECOMMANDATION(S)

- Avis d'infraction
- Aviser par correspondance la s.e. quelle doit rentrer à l'intérieur de la fâture les contenants (Bgl), contenant de l'huile et perquisitionner les valves des transformateurs, faire analyses du sol près des transp. et de l'huile à l'intérieur des transp., vidanger les transp. et les entreposer conformément.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Jean-Guy Gauthier Jean-Guy Gauthier 27-7-92
(signature) (date)
- VÉRIFIÉ PAR: J. Robitaille J. Robitaille 30-7-92
(signature) (date)
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Photo #: 1 Date: 24-7-92

Ident.: Exo A l'extérieur
de la bâtisse, côté gauche
secteur (B)

Note: -2 transformateurs rebu-
tés et base de béton
ayant servi à des ap-
pareils électriques.



Photo #: 2 Date: 24-7-92

Ident.: A l'extérieur de la
bâtisse côté gauche
secteur (B)

Note: 2 transformateurs
rebuts



Photo #: 3 Date: 24-7-92

Ident.: transformateur
extérieur rebute
secteur (B)

Note: valve de base d'un
transformateur non-ser-
ronillé



Photographe(s): JEAN-GUY GAULIN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Laval
et des Laurentides

MUNICIPALITE:

Ste Agathe des Monts

No DOSSIER:

G-7610-1501-0094603

IDENTIFICATION:

Groupe Courchesne
(Tapis Artisans)

Photo #: 4 Date: 24-7-92

Ident.: secteur (B)
secteur des transforma-
teurs rebutes

Note: sol contaminé près
des transformateurs
rebutes



Photo #: 5 Date: 24-7-92

Ident.: secteur des transfor-
mateurs rebutes
secteur (B)

Note: sol contaminé près des
transformateurs et présence
d'un vieux réservoir ayant
servi pour l'huile de chauffage



Photo #: 6 Date: 24-7-92

Ident.: secteur des transfor-
mateurs rebutes
secteur (B)

Note: sol contaminé près
des transformateurs
et du réservoir d'huile
à chauffage.



Photographe(s):

JEAN-GUY GAULIN



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Laval
et des Laurentides

MUNICIPALITE:

St Agathe des Monts

No DOSSIER:

G-7610-1501-0094603

IDENTIFICATION:

Groupe Courchesne
(Tapis Artisans)

Photo #: 4 Date: 24-7-92

Ident.: secteur (B)
secteur des transforma-
teurs rebutes

Note: sol contaminé près
des transformateurs
rebutes



Photo #: 5 Date: 24-7-92

Ident.: secteur des transfor-
mateurs rebutes
secteur (B)

Note: sol contaminé près des
transformateurs et présence
d'un vieux réservoir ayant
servi pour l'huile de chauff
page.



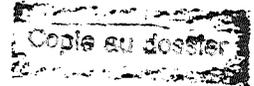
Photo #: 6 Date: 24-7-92

Ident.: secteur des transfor-
mateurs rebutes
secteur (B)

Note: sol contaminé près
des transformateurs
et du réservoir d'huile
à chauffage.



Photographe(s): JEAN-GUY GAULIN



CERTIFIÉ
"Sans préjudice"

Laval, le 28 juillet 1992

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Gérard Courchesne, président
GROUPE COURCHESNE
2068, Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)
J2B 1S6

N/DOSSIER : G-7610-15-01-00946 03

OBJET : Sol contaminé et déchets dangereux
Ste-Agathe-des-Monts

Monsieur,

Suite à une inspection effectuée le 24 juillet 1992, au 195, rue
Brissette à Ste-Agathe-des-Monts, par un fonctionnaire dûment autorisé de
notre direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes :

1. Présence de sol contaminé par des hydrocarbures (secteur des transformateurs rebutés);
2. Entreposage de deux transformateurs rebutés non vidangés du liquide qu'ils renferment;
3. Entreposage de transformateurs sans récipient étanche.



AVIS D'INFRACTION

..2

N/DOSSIER: G-7610-15-01-00946 03

28 juillet 1992

Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-après :

1. Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.) chapitre Q-2, article 20 et Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 9;
2. Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 49.4;
3. Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), article 49.4.

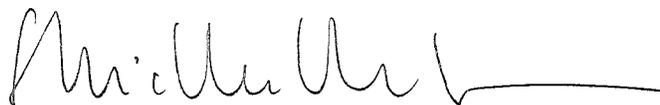
Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

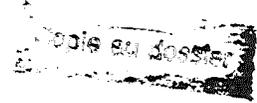
Veillez agir en conséquence.

La directrice régionale,



MICHELLE PAGE-MELANÇON

MPM/JGG/ns



"CERTIFIÉ"

Laval, le 28 juillet 1992

Monsieur Gérald Courchesne, prés.
GROUPE COURCHESNE
2068, Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)
H2B 1S6

OBJET : Sol contaminé et transformateurs rebutés

N/D : G-7610-15-01-00946 03

Monsieur,

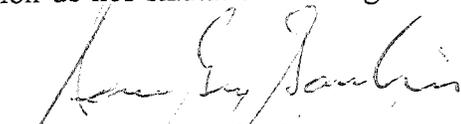
La présente a pour but de vous aviser qu'il a été constaté la présence d'autre sol contaminé près des deux (2) transformateurs rebutés au 195, rue Brissette à Ste-Agathe-des-Monts. La procédure de disposition de sol contaminé vous a été transmise lors d'une correspondance antérieure datée du 22 juin 1992. Pour ce sol contaminé, vous devrez nous fournir le certificat d'analyses sur les hydrocarbures totaux, en y incluant les biphényles polychlorés.

Concernant les deux (2) transformateurs rebutés à l'extérieur vous devez prendre immédiatement les dispositions nécessaires afin de :

- verrouiller les valves de base;
- vidanger l'huile intérieure;
- entreposer conformément au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2,r.12.1), l'huile récupérée et les transformateurs vidangés dont vous trouverez ci-joint dans l'envoi une photocopie des articles concernés.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

JGG/ns


Jean-Guy Gaulin
Technicien
Service industriel

p.j.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 57610-15-01-0094603

HEURE : - Arrivée : 13^h10

DATE INSPECTION : 3-9-92.

- Départ : 14^h45

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ
Groupe Courchesne
(Tapis artistiques)
195 rue Brisette
Ste-Agathe-des-Monts

ADRESSE POSTALE (si différente)
2068, Henri-Bourassa Est
MTL, QC.
J2B 1S6

PLAIGNANT(E) : _____
NOM/ADRESSE _____ TÉLÉPHONE _____
Rencontré(e) oui [] non []

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : M. [] art. 53-54
NOM/FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____
(administrateur de la
batisse)

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [4] CROQUIS [] CARTE(S) []
Nombre 2 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : Vérifier les corrections apportées suite à
lavis d'inspection du 28 juillet 92.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. [] art. 53-54 et je visite l'entre-
posage intérieure des déchets dangereux.
Tous les barils d'huile usée ainsi que les con-
tainers des pls qui étaient entreposés à l'extérieur
dans la cour partie Nord sont placés à
l'intérieur de la bâtisse temporairement avant de
pouvoir en disposer. On y trouve également
un petit tas de sol contaminé sur le béton et

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-15-01-0094603DATE : 4-9-92

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

1 baril (45 gal) ainsi que deux autres contenants (20 et 5 gal) remplis de sol contaminé provenant des secteurs des transformateurs et des barils qui étaient entreposés à l'extérieur. J'ai noté le présence d'une rigole dans le plancher de béton mais celui-ci n'est qu'un drain démolit. Le vieux réservoir d'huile à chauffage est également entreposé à l'intérieur.

À l'extérieur

a) secteur des transformateurs (B)

- le vieux réservoir d'huile à chauffage n'y est plus
- les deux transformateurs réputés ne sont pas vidués de leur huile et leurs valves à la base, ont été verrouillées et sécurisées.
- le sol contaminé semble avoir été enlevé par le sol a été remué; la température a rendu le sol humide à cause de la pluie ce qui rendait difficile d'affirmer l'enlèvement du sol contaminé à cet endroit.

b) secteur des barils d'huile usée (A)

- il n'y a plus aucun baril d'huile usée à l'extérieur ni de contenants de 5 gal.
- à cause du sol humide par la pluie il est difficile d'affirmer l'enlèvement du sol contaminé à cet endroit, mais le sol où étaient entreposés les barils a été remué.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-1501-0094663

DATE : 4-9-92

3. CONCLUSION

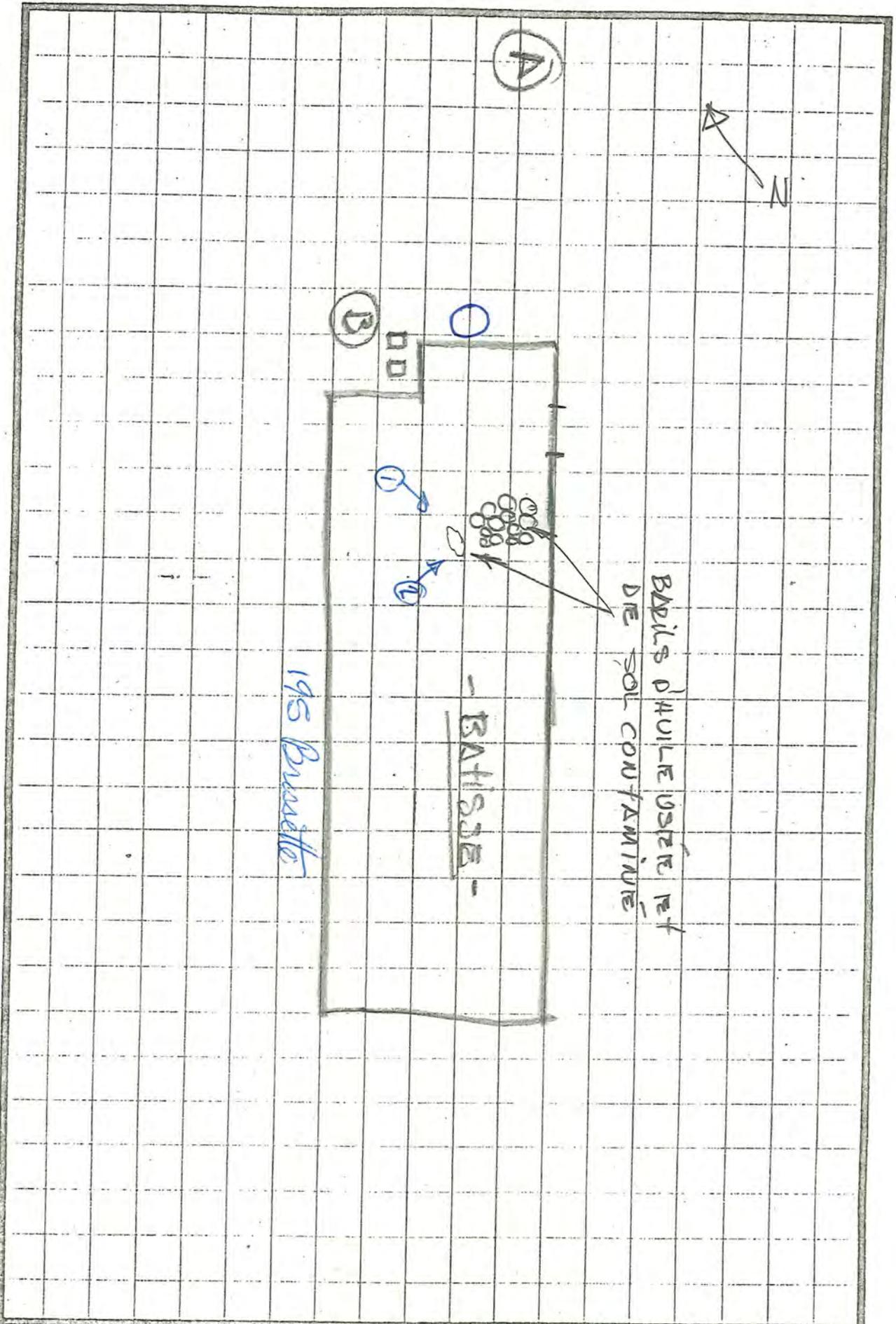
4. RECOMMANDATION(S)

Surse le dossier

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: JEAN-LUC GAUBIN [Signature] 4-9-92
(signature) (date)
- VÉRIFIÉ PAR: R. P. ADVERT [Signature] 4/9/92
(signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:
La cie semble avoir oublié d'arriver redonner
les transformateurs rebuts. Il faut préparer
une lettre pour leur rappeler.



Croquis dessiné par:

NOM: Jean-Guy Gauthier

SIGNATURE: Jean Guy Gauthier

DATE: 4-9-90

N/DOSSIER: 67610-15-01-0094603

LIEU: Ste Agathe des Monts

SECTEUR: Industriel

*NOTE:

Groge Courchesne
(Tapis Artisans)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C-26/0-15-01-0094603 DATE DE RÉDACTION : 92/12/16
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 92/10/15 HEURE : - Arrivée : 13.15
A M J - Départ : 14.00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ
Groupe Courchesne
(Tapis Artisans)
195 rue Brisson
Sté Agathe des Monts

ADRESSE POSTALE (si différente)
2068 Henri-Bourassa Est
Mtl Qc
H3B 1S6

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION M. art. 53-54 TÉLÉPHONE _____
(administrateur de la
vitrine)
GERALD Courchesne

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 1 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier si la gestion des transformateurs
réputés à l'estimeur a été corrigée suite
à l'avis d'inspection du 28 Juillet 92

RAPPORT D'INSPECTION

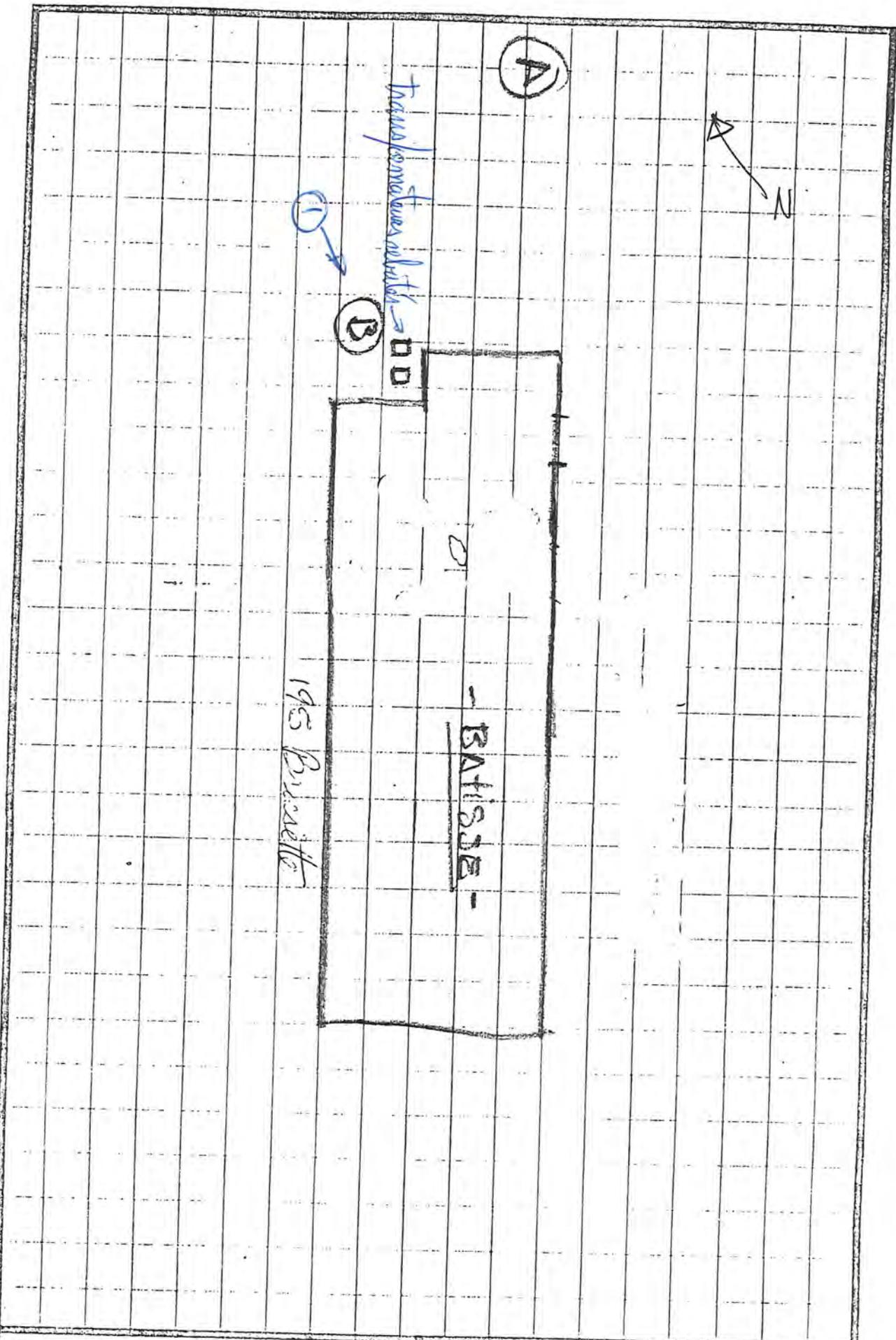
N/RÉFÉRENCE : 67610-1504-0094603 DATE DE RÉDACTION : 92/12/16
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. ⁵³⁻⁵⁴ et nous discutons des transformateurs extérieurs non vidés qui sont toujours au même endroit d'ailleurs; ils (2) sont toujours installés sur leur base et verrouillés. M. ⁵³⁻⁵⁴ m'affirme que différentes fois sont venues prendre un échantillon ^{de l'huile} des transformateurs afin de pouvoir déterminer la concentration des polychlorés. M. ⁵³⁻⁵⁴ les barils d'huile usée et la terre contaminée par des huiles sont toujours entreposés à l'intérieur au même endroit constaté à l'inspection précédente.

CROQUIS

E-1



Croquis dessiné par:

NOM: JEAN-GUY GACHIN

SIGNATURE: Jean Guy Gachin

DATE: 16-12-92

N/DOSSIER: 67610-1521-0014603

LIEU: Ste Agathe des Monts

SECTEUR: Industriel

*NOTE:

Grange Courchesne
(Toit en Artisan)

Ste Agathe des Monts

DOSR 91-02-15

CERTIFIÉ
"Sans préjudice"

Laval, le 9 septembre 1992

Madame **art. 53-54**
GROUPE COURCHESNE INC.
2 068 Henri-Bourassa est
Montréal, (Québec)
H2B 1S6

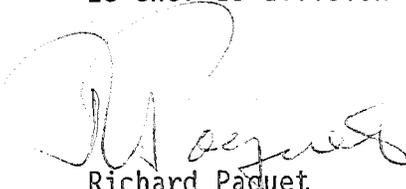
OBJET: Deux (2) transformateurs rebutés
N/D: G-7610-15-01-00946 03

Madame,

Lors de l'inspection effectuée le 3 septembre 1992 au 195, rue Brissette, à Ste-Agathe-des-Monts, par monsieur Jean-Guy Gaulin, il a été constaté que les deux (2) transformateurs rebutés à l'extérieur n'ont toujours pas été vidangés de leurs huiles. Nous vous rappelons que tel qu'entendu suite à notre conversation téléphonique avec monsieur Jean-Guy Gaulin, vous devrez nous fournir les résultats d'analyses de l'huile vidangée des transformateurs afin d'y déterminer la concentration en biphényles polychlorés (BPC). L'huile récupérée et les transformateurs vidangés devront être entreposés conformément au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1), dont vous trouverez ci-joint dans l'envoi une photocopie des articles concernés.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef de division - Contrôle,


Richard Paquet
Service industriel

JGG/RP/gb

p.j.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-15-01-00 94603 DATE DE RÉDACTION : 93 / 6 / 2
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 93 / 6 / 1 HEURE : - Arrivée : 13^h00
A M J - Départ : 14^h00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : GRUPE COURCHESNE ADRESSE POSTALE (si différente) : 2068 HENRI BOURASSA
195 RUE BRISSETTE EST MTL, QC
STE AGATHE DES MONTS J2B 1S6

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

PERSONNES RENCONTRÉES : Me art. 53-54 (administrateur de la pâtisserie)
NOM/FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [4] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 3 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier si la gestion des transpordeurs extérieurs
réputés à l'extérieur a été corrigée suite
à l'avis d'inspection ainsi que la gestion de leurs
déchets dangereux entreposés à l'intérieur

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-15-01-0094603

DATE DE RÉDACTION : 93 / 6 / 2
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

(A) Sur les lieux je me dirige vers les 2 transformateurs exté-
rieurs à l'arrière et constate qu'ils sont toujours sur
leur base verrouillés par un cerou chacun à la sortie
pour la vidange de l'huile intérieure. Tout près, le gros
réservoir blanc ^{rempli} de "bumker" est toujours présent. Plus
tard je rencontre M. art. 53-54 administrateur
de la bâtisse et m'affirme que les deux transforma-
teurs ne sont pas vidangés et que le gros réservoir de
(B) "bumker" capacité de 50,000gls, contient toujours
de l'huile lourde.

(C) J'inspecte après discussion l'intérieur de la bâtisse
et constate que les mêmes barils d'huile usée à
moteur, les contenants de 5gls d'huile usée à
moteur non étanches et que le baril de pol contaminé
ainsi que le petit tas de pol contaminé sur la dalle
de béton sont toujours sur les lieux et d'entre-
posage non conforme. Ces déchets dangereux sont
les mêmes ~~de~~ ^{depuis} l'inspection du 5 juin 1990.

Il n'y a pas de registre d'inspection de leurs déchets
dangereux, l'affichage à l'entrée, à l'aire d'entreposage
et sur les barils et barilletts de déchets dangereux
est absent. De plus, ces déchets sont sur les lieux
depuis plus d'un an.

D'après M. 53-54 la sie qui a laissé sur les
lieux ces déchets dangereux n'a jamais été
retracée.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 67610-15-01-0094603

DATE : 93-6-2

3. CONCLUSION

- Entreposage de deux transformateurs rebâtes non vidangés du liquide qui les renferment (R.D.D. article 49.4)
- Entreposage de transformateurs sans récipient étanche (R.D.D. article 49.4)
- absence d'impactons et de registre d'inspections de leurs déchets dangereux (R.D.D. article 50)
- Conteneurs (barils 45ls) de déchets dangereux non étanche (R.D.D. article 48)

4. RECOMMANDATION(S)

Dossier pour enquêtes pour poursuite pénale.

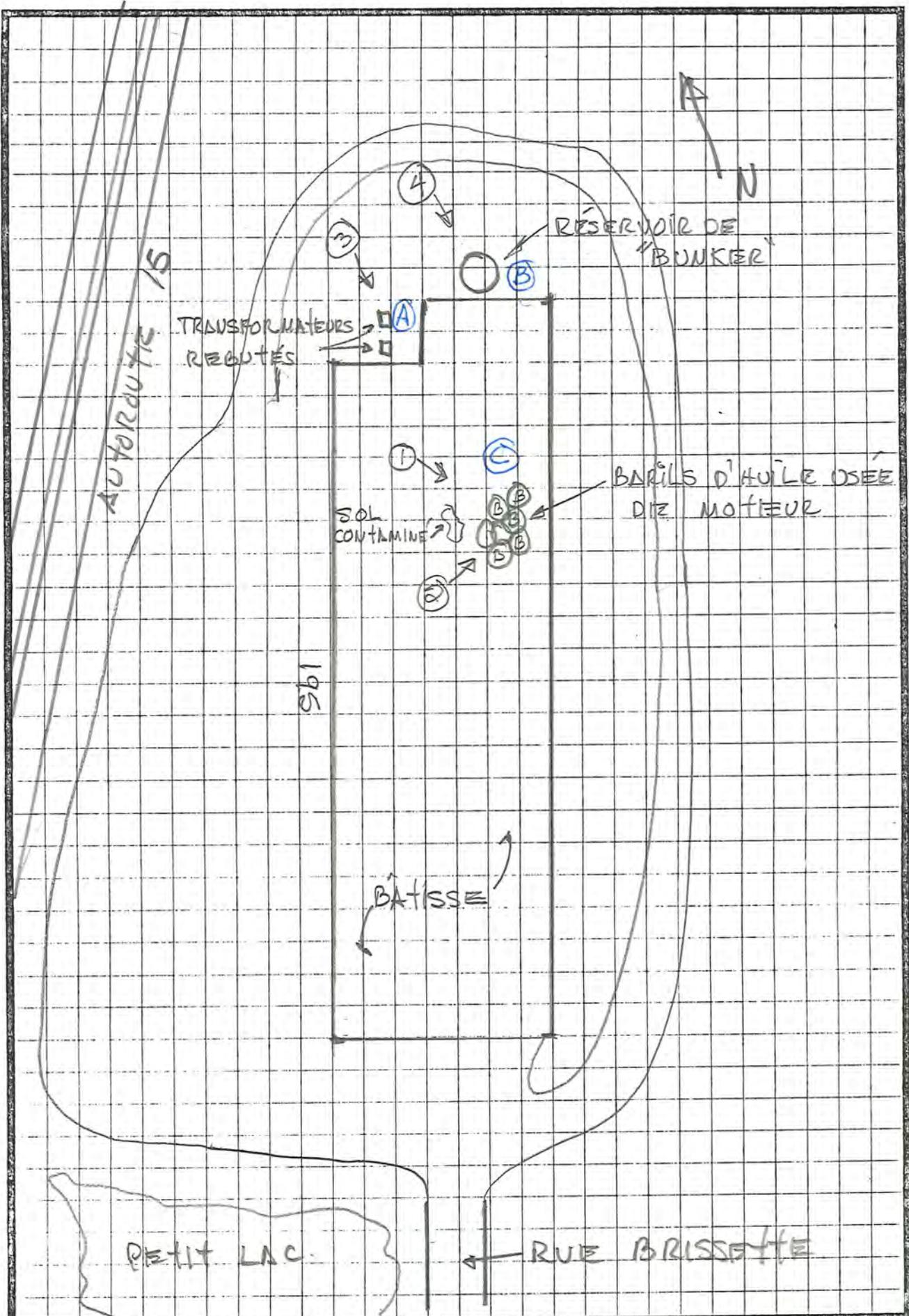
5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Jean-Guy Gauthier / Jean Guy Gauthier 93-6-2
 (signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: R. P. ROBERT / R. P. ROBERT 93-06-10
 (signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : JEAN-GUY GAULIN

SIGNATURE : Jean Guy Gaulin

DATE : 93-10-0

N/RÉF. 67010-15-01-0094603

LIEU : St Agathe des Monts

SECTEUR : Industriel

***NOTE :**

*Groupe Courchesne
(Tapis Artisan)*



Photo #: 1 Date: 1-6-93

Ident.: Côté Nord de la
Râture

(A)

Note: Transformateurs
reboités pour vidanges



Photo #: 2 Date: 1-6-93

Ident.: à l'intérieur de
l'entrepôt

(C)

Note: barils et barillet
d'huile usée de moteurs
- réservoir rebuté



Photo #: 3 Date: 1-6-93

Ident.: à l'intérieur de
l'entrepôt

(C)

Note: barils et barillet
d'huile à moteurs



Photographe(s): Jean-Guy Gauthier

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-15-01-0094603 DATE DE RÉDACTION : 94 / 3 / 3
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 3 / 3 HEURE : - Arrivée : 13⁰⁰
A M J - Départ : 14⁰⁰

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN
ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Groupe Courcheane
195 rue Brisette
Ste Agathe des Monts Qc
ADRESSE POSTALE (si différente) : 2068 Henri Bourassa EST
MTL, QC
JAB 156
Télé : 387-7129

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

PERSONNES RENCONTRÉES : Me. art. 53-54
Administrateur de la Trappe
NOM/FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [4] CROQUIS [4] PLANS [] CARTES []
Nombre 3 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier la gestion et l'entreposage de pneus déchet
dangereux (barils) et les transformateurs
rebutés.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. 53-54 (administrateur des bâtiment) et nous inspectons ensemble l'aire d'entreposage des rails d'huile usée du réservoir vidangé et du sol contaminé; rien n'est changé depuis la dernière inspection tout est resté en place sur la dalle de béton à l'intérieur du bâtiment.

Je note avant de rencontrer M. 53-54 que les transformateurs vidés à l'extérieur n'y sont plus et il ne sait pas où ils sont, rendue je contacte Mme 53-54 du Groupe Courchesne qui nous renseignera par fax ou par courrier de la destination des transformateurs après ses recherches.

D'après M. 53-54 le gros réservoir blanc contient toujours de l'huile lourde inutilisée, il est situé côté Nord de la bâtisse.

M. 53-54 m'informe que la cie 23-24 brûle ses résidus de bois en utilisant la vieille fournaise du bâtiment; elle est située dans la partie Nord. C'est une compagnie de placage de bois dont je n'ai pas inspecté encore.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE 67610-G-01-0094603

DATE DE RÉDACTION : 94 / 3 / 3
A M J

3. CONCLUSION

Area with horizontal dashed lines for writing the conclusion.

4. RECOMMANDATIONS

Suivre le dossier
- Lorsque l'enquêteur revient le 4 avril -> vérifier information sur base de
- Vérifier la destination des parcasses vides des transformateurs
vidangés (facture ou manifeste). Contacter Mme 53-54
- Inspecter le 23-24 si besoin de CoA pour brûlage

5. VÉRIFICATION

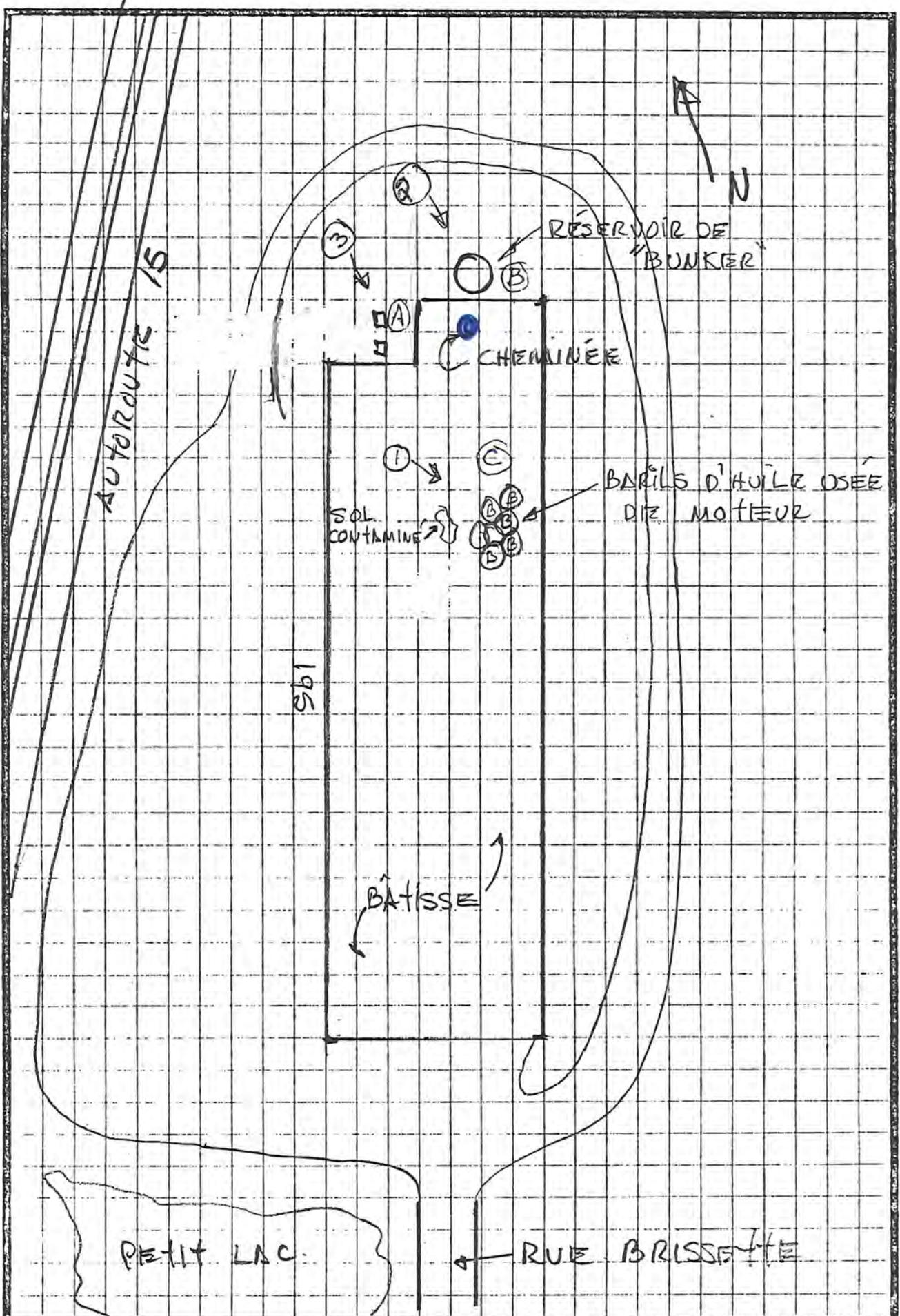
• RÉDIGÉ PAR : JESU-GUY Gauthier (nom) [Signature] (signature) 94 / 3 / 3
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : _____ (nom) _____ (signature) / /
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

XX/YY/ZZ

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : JEAN-GUY GAULIN

SIGNATURE : Jean Guy Gaulin

DATE : 94-13-3

N/RÉF. : 67010-15-01-0094603

LIEU : St Agathe des Monts

SECTEUR : Industriel

***NOTE :**

*Groupe Courchesne
(Tapis Artisanal)*

Photo #: 1 Date: 2-3-94

Ident.:

à l'intérieur du
lâtisment

Note: aire d'entreposage
des barils + sol
contaminé



Photo #: 2 Date: 2-3-94

Ident.:

côté nord de la
lâtisse

Note:

Réservoir d'eau
lourde.



Photo #: 3 Date: 2-3-94

Ident.:

côté nord de la
lâtisse

Note:

rochers des
transformateurs



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-15-01-0094603 DATE DE RÉDACTION : 94/10/13
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94/10/13 HEURE : - Arrivée : 10:30
A M J - Départ : 11:30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean Guy Gauthier
ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ : GROUPE COURCHESNE
195 rue Brisette
Ste Agathe des Monts
ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

PERSONNES RENCONTRÉES : M. 1 (Administrateur) art. 53-54
NOM/FONCTION TÉLÉPHONE

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre # # #

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier si les bails de déchets dangereux ont été
conformément éliminés et s'il n'y a plus d'autres déchets
dangereux

N/RÉFÉRENCE : G7610-15-01-0094603 DATE DE RÉDACTION : 94 / 10 / 13
 A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. administrateur de
Groupe Courbeque et nous inspectons ensemble
les lieux. Je constate que les barils de déchets
dangereux, les contenants de Sols, d'huiles
le réservoir excavé vide et le sol contaminé
ont été éliminés; il n'y a plus rien dans l'entre-
pit dans l'aire d'entreposage de ces déchets dangereux.
 Selon le manifeste NOQC 310188 Les
 art. 23-24 (Ac) l'ée auraient
 récupérés les barils et contenants en question.

J'ai noté que la cie art. 23-24 brûle
 des résidus de bois selon les informations obtenues brûle
 de M. 53-54 par une fumée, échappée de la
 cheminée!

N/RÉFÉRENCE : 67610-15-01-0094603

DATE DE RÉDACTION : 94 / 10 / 13
A M J

3. CONCLUSION

Concernant le rachat des transformateurs rebates, la Direction des enquêtes est toujours à la recherche de Luc Parent prétendu acheteur de ces transformateurs.

4. RECOMMANDATIONS

- Fermer le dossier
- Prévoir inspection chez la cie 23-24

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : JEAN-CAROL GUILLET (nom) [Signature] (signature) 94 / 10 / 13
A M J

VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) [Signature] (signature) 94 / 10 / 14
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord
Pour la cie 23-24 compléter un rapport d'événement sur les informations obtenues et les observations et me remettre, merci
[Signature]

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 98/7/10 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : Groupe Courchesne
(Bâtiment en location à
différentes pièces)
195 rue Brissette
St-Agathe-des-Monts

ADRESSE POSTALE (si différente) : 2068 Henri-Bourassa Est
MTL, QC
H2B1S6

PERSONNES RENCONTRÉES : Administrateur
M. Gerald Courchesne

NOM/FONCTION : M. art. 53-54

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je constate que le réservoir de huile lourde est devenu complètement démantelé. Je rencontre M. ⁵³⁻⁵⁴ administrateur qui me dit de contacter M. Gerald Courchesne pour obtenir plus d'information concernant le démantèlement du réservoir. Je contacte M. Gerald Courchesne qui m'informe qu'il attendra des soumissions pour l'élimination de l'huile lourde.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Dossier à suivre de près.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN [Signature] 98/9/4
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : [Signature] [Signature] 98/09/08
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

date des photos: 98-7-10
photographe: J.-G. Gaulin

| |
|--|
| photo# <u>1</u> |
| description: <u>Réservoir de huile lourde démantelé</u> |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



| |
|---|
| photo# <u>2</u> |
| description: <u>Huile lourde dans la base restante</u> |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



| |
|--------------|
| photo# |
| description: |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 98/8/27 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gauthier

LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Groupe Courchesne
(Bâtiment à location
industrielle)
195 rue Brissette
Ste Agathe des Monts

Gérald Courchesne

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION _____ TÉLÉPHONE _____

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'huile lourde du réservoir démantelé est toujours présente. Il y a une fuite légère ~~d'huile~~ d'huile qui s'écoule sur le sol le long de la paroi du réservoir restant. Le métal du réservoir a été déplacé un peu plus loin.
La secrétaire de M. Gérald Courchesne (propriétaire du bâtiment de location) a été avisée et elle en parlera à son patron.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Contactez le propriétaire et l'aviser de boucher la fuite et d'éliminer au plus vite cette huile avant qu'elle déborde par les pluies ou le vandalisme.
Récupérez les sol portamine.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : Jean-Guy Gauthier (nom) Jean-Guy Gauthier (signature) 98/9/14 A M J
VÉRIFIÉ PAR : R. BAQUET (nom) R. Baquet (signature) 28/09/98 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Si aucun Travaux de nettoyage envisager un avis d'infraction pour émission de contaminants dans l'environnement (art. 20, Loi).

date des photos: 27-8-98
photographe: J.G. Gaulin

195 me Bussette

| |
|---|
| photo# <u>1</u> |
| description: <u>Fuite légère d'eau huileuse de surface</u> |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



| |
|-------------------------------------|
| photo# <u>2</u> |
| description: <u>Fuite légère</u> |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



| |
|-------------------------------------|
| photo# <u>3</u> |
| description: <u>Fuite légère</u> |
| |
| |
| |
| remarque: |
| |
| |



RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/5/5 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : Groupe Courchesne → M. Gérald Courchesne
Bâtiment de condos industriels 2068 Henri-Bourassa Est
195 rue Brissette MTL, Qc
Sté Agathe des Monts H2B 156
photos 2 Télé. art. 53-54

| PERSONNES RENCONTRÉES : | NOM/FONCTION | TÉLÉPHONE |
|-------------------------|--------------|-----------|
| | | |

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Il y a déversement d'huile coulant par une fissure, le long du réservoir de mazout sur le sol; une flaque noire s'est formée sur le sol de 1 mètre carré environ.

3. CONCLUSION

Refet d'un contaminant dans l'environnement (huile lourde);
Loi Q. Env art 20 et R.M.D. art. 8

4. RECOMMANDATIONS

avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN Jean Guy Gaulin 99/5/6
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. V. ROY R. Roy 99/05/06
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIE

LC0 20705 205

Saint-Eustache, le 6 mai 1999

AVIS D'INFRACTION

M. Gérald Courchesne, propriétaire
Groupe Courchesne inc.
2068 Henri-Bourassa est,
Montréal, Qc.
H2B 1S6

*Nous avons pour
avoir le dossier 11-5-94
complètement*

N/Réf. : P 7610-15-01-0094603

Objet : Déversement d'hydrocarbures au 195 rue Brissette à Ste-Agathe-des-Monts.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 5 mai 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé par la direction régionale nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. **Rejet d'un contaminant (huile lourde) dans l'environnement ;**

Loi sur la qualité de l'environnement ;

art. 20 ;

Règlement sur les matières dangereuses ;

art. 8 ;

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent et de nous fournir un plan de la démarche à effectuer d'ici le 13 mai 1999 pour éliminer définitivement à l'avenir tous risques de contamination.



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0094603

Le 6 mai 1999

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/JGG



Richard Pasquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement



RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00946-03

DATE DE RÉDACTION : 1999-05-26

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1999-05-20
 HEURES : - ARRIVÉE : 14H37
 - DÉPART : 14H44

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Guillaume Potvin

| | |
|---|---|
| LIEU INSPECTÉ 24397077 Québec inc. 195 rue Brissette Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 1A5 | ADRESSE POSTALE (si différente) Groupe J.G. Courchênes 2068 Boul. Henri-Bourassa Montréal, Qc H2B 1S6 |
|---|---|

NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
 PERSONNE(S)
 RENCONTRÉE(S): N/A

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

 Nombre: 1

- BUTS : Vérifier le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M. Jean-Guy Gaulin (ministère de l'Environnement) m'a informé que la compagnie envisageait de pomper le contenu (mazout) du réservoir se trouvant sur le terrain appartenant au Groupe JG Courchênes. Comme j'étais en inspection dans un autre dossier (Michel Backer, locataire du local 305 à la même adresse) à Ste-Agathe-des-Monts, j'ai décidé de prendre des photographies afin d'informer M. Gaulin que les correctifs en date du 20 mai 1999 n'ont pas été effectués.

Inspection ; Je remarque un déversement de mazout au sol. Plus les correctifs prendront du temps à être effectués, plus la contamination du sol sera importante.

3. CONCLUSION

- Avec les fortes précipitations qui sont tombées sur les Laurentides depuis le 20 mai 1999, il est fort possible que quelques litres de mazout et/ou d'eau contaminés se sont déversés au sol.

4. RECOMMANDATION

- Transmettre le présent à rapport à M. Jean-Guy Gaulin (responsable du dossier au M. Env.).
 Note : La compagnie devrait combiner ses efforts de décontamination en nettoyant le site du local 305 (Michel Backer) et le site du réservoir de mazout la même journée (économie des coûts de transport).

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin  1999-05-26

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  29/05/99

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/5/28 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente)

Grande Courchesne inc
Bâtiment à condo industriels
195 rue Brisette
Sté Agathe des Monts, Qc

Suivi d'avis d'infraction
NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

PERSONNES RENCONTRÉES : _____

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Rien n'est changé depuis le dernier avis d'été du 6 mai '99 et constate que la plaque huileuse d'huile lourde n'a pas été rémanée et que le réservoir trouqué n'est toujours pas recouvert d'une toiture.
Contacté au téléphone le 1er juin 1999, M. Gérald Courchesne m'informe qu'il fera dès cette semaine les corrections nécessaires.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Si rien n'est corrigé la semaine prochaine, transmettre le dossier aux enquêteurs. Suivi serré.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN pour Guy Gaulin 99/06/01
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. ROBERT 99/06/01
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

inter.

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/6/11 N/RÉFÉRENCE : 7610-1501-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Groupe Carchesne inc
Bâtiment au condos industriels
195 rue Brisette
Ste Agathe des Monts QC

Suivi d'avis d'infraction
NOM/FONCTION TÉLÉPHONE

PERSONNES RENCONTRÉES :

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le réservoir tronqué contenant de l'huile lourde a été recouvert d'une toile et attaché à la base par des blocs de béton. Le secteur où il y a un écoulement d'huile lourde sur le sol a été recouvert de terre. Au moyen d'une pelle, j'ai creusé en cet endroit et j'ai constaté que la contamination est toujours présente.

Répondit au téléphone M. Gérald Carchesne, m'informant qu'il prendra les moyens pour faire enlever la contamination. (15-6-99).

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Contacter le propriétaire et lui dire que le secteur contaminé par l'huile lourde doit être nettoyé et les sols enlevés de lui.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) [Signature] (signature) 99/6/15 (A M J)

VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) [Signature] (signature) 99/06/15 (A M J)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

1 photo

RAPPORT D'INSPECTION

OK

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/7/14 N/RÉFÉRENCE : 76101501-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Groupe Courchesne
Bâtiment à Cordos industriels
195 rue Brisette
Ste Agathe-des-Monts, Qc

Surveillance d'infraction NOM/FONCTION TÉL ÉPHONE

PERSONNES M. art. 53-54
RENCONTRÉES : Administrateur de la Station
Gérald Courchesne 53-54

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. 5354 et m'informe qu'il a ramassé l'échouement
de mazout et placé le sol contaminé dans un bûche à l'intérieur.
Je constate qu'il a fait un toit solide en contre-plaqué sur
le réservoir de mazout pour empêcher le feu de franchir.
Certains fûts de mazout ont été scellés. Il prévoit
brûler ce mazout cet hiver.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Dossier à suivre

CIDREQ: _____
SAGIR
Demande: _____
Intervenant: _____
Intervention: 15000666
Lieu d'intervention: 90272337

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 99/7/19
A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. TAQUET (nom) R. TAQUET (signature) 99/07/28
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION 2000 4 7 N/RÉFÉRENCE : 7610-15019094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ GROUPE COURCHESNE INC . ADRESSE POSTALE (si différente)

Autour du bâtiment à
Condos industriels
195 rue Brisette local 350
Ste Agathe des Monts, Qc

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
M. Michel Becker Propriétaire 53-54

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je constate à l'extérieur du bâtiment près du local 350. Des-Monts, la présence de 2 barils remplis à moitié d'huile usée et sans bouchon, entreposés directement sur le sol. Je rencontre M. Raymond, administrateur qui m'informe que ces barils appartiennent à l'ancien locataire M. Michel Becker résidant au 8 rue Notre-Dame à Ste-Agathe-des-Monts. Je me rends à cette adresse et rencontre le propriétaire M. Michel Becker lui disant d'aller chercher ces barils et les entreposer adéquatement. Il m'informe qu'il ira les chercher.

3. CONCLUSION

Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huile usée à moteur) directement sur le sol sans utilisation d'un abri ou d'un contenant.

4. RECOMMANDATIONS

R.M.D. art. 44

Aviz d'infraction

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 2000 4 11 (A M J)

VÉRIFIÉ PAR : R. P. A. QUÉBEC (nom) R. P. A. QUÉBEC (signature) 2000 04 11 (A M J)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIÉ

LC 031 072 011
(200010 4111)

Saint-Eustache, le 11 avril 2000

AVIS D'INFRACTION

Mécanique M. Becker inc.
2, rue Notre-Dame
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 2M5

N/Réf. : P 7610-15-01-0094603

Objet : Matières dangereuses résiduelles au 195, rue Brissette, local 350, à
Sainte-Agathe-des-Monts.

Madame,
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 avril 2000 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement:

1. Entreposage de contenants de matières dangereuses résiduelles (barils d'huile usée à moteur) à l'extérieur d'un bâtiment sans l'utilisation d'un conteneur ou d'un abri.
Règlement sur les matières dangereuses
Article 44
2. Entreposage à l'extérieur de contenants de matières dangereuses résiduelles (barils d'huile usée à moteur) non fermés.
Règlement sur les matières dangereuses
Article 45

Vous devez procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent et nous soumettre d'ici le **18 avril 2000**, une description des moyens mis en place pour corriger chacune des infractions décrites précédemment.



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0094603

Le 11 avril 2000

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/jgg



Richard Paquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION 2000/4/28 N/RÉFÉRENCE 760-15-01-0094603
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gaulin

LIEU INSPECTÉ "Groupe Courchesne". ADRESSE POSTALE (si différente)

Autour du bâtiment à
condos industriels
195 rue Brissette local 350
St Agathe-des-Monts, Qc

barils d'huile appartenant à
Mécanique M. Becker
2 rue Notre-Dame
St Agathe-des-Monts, Qc
JTC QM5 1-819-321-0181

PERSONNES RENCONTRÉES :
NOM/FONCTION M. Michel Becker (propriétaire) TÉLÉPHONE 1-819-321-0181

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je constate qu'au 195 rue Brissette (Groupe Courchesne) local 350.
les 3 barils moitié remplis d'huile usée sont toujours à l'extérieur.
Je me rends chez le propriétaire des barils, chez Mécanique M.
Becker sur 2 rue Notre-Dame à St Agathe-des-Monts et je
rencontre Michel Becker propriétaire. Il m'informe qu'il attend
une camionnette en fin de semaine pour ramasser les barils
en question.

3. CONCLUSION

Les barils sont entreposés dans un endroit sécuritaire à l'extérieur.

4. RECOMMANDATIONS

Doivent à suivre afin de vérifier si les barils ont été ramassés et
vérifier ultérieurement la facture d'élimination.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin pour J. Gaulin 2000/5/2
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : MAONE A. Gaudin 2000/05/02
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION
 Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
 Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-09-27 Heure d'arrivée : 15 h 06 Heure de départ : 15 h 12
 Inspecteur : Mélanie Dupuis Accompagné de : S/O

N° intervention : 301069977 Type d'intervention : Inspection
 N° gestion documentaire : 200204360 N° du rapport d'inspection : 401397720
 N° demande : 200204360 Type de demande : Projet / programme

But de l'inspection :
 En circulant en automobile, observation d'un amas de matière résiduelle (résidus de béton) jonchant le sol en bordure du chemin Brissette.

Lieu inspecté
 Nom du lieu : GESTION J.G. COURCHÈNES
 Nom usuel du lieu :
 N° du lieu : X1500085 Type de lieu : immeuble et infrastructure
Localisation du lieu inspecté :
 195 BRISSETTE, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC J8C 1A5
 Lot 5 581 744 Cadastre du Qc.
 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,056077968200;-74,268857247600

Intervenant du lieu

| Nom | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu) | No intervenant SAGO |
|------------------------------|--------------|---|---------------------|
| Gestion J.G. Courchesne inc. | propriétaire | 2068, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2B 1S6 | Y1500875 |

Conditions météo

Personnes rencontrées SO

| Nom | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
|--------|----------|----------------------------|
| Aucune | | |

Mode d'identification
 But expliqué : oui non s. o.
 Mode d'identification : verbale preuve de statut
 But expliqué à/identification faite auprès de : Monsieur Gilles Courchesne

Plainte SO

Photos numériques
 Nombre de photos prises sur le terrain : 2 Nombre de photos annexées au rapport : 2
 Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mélanie Dupuis avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
 Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\dupme02\7610-15-01-00946-03\2016-09-27
 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

| | Numéro | Titre |
|---|--------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Croquis | | Plan atlas géomatique |
| <input type="checkbox"/> Plan | | |
| <input type="checkbox"/> Carte | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre | | Registraire des entreprises du Qc. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre | | Index des immeubles |

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

3 Description de l'inspection

En circulant en automobile sur la rue Brissette, j'observe un mas de matières résiduelles composé de résidus de brique jonchant la surface du sol sur un terrain vacant en bordure de la route.

Après vérification, l'amas de résidus de béton représente un volume approximatif de 85m³ (6m X 11m sur une hauteur de 1,3m).

Je prends une coordonnée GPS, quelques photographies et je quitte le lieu.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

De retour au bureau, après vérification je constate :

- L'amas de résidus de béton se localise sur le lot 5 581 744 Cadastre du Qc.
- Le propriétaire est l'entreprise Gestion J.G Courchesne inc. également propriétaire du bâtiment commercial localisé de l'autre côté de la rue Brissette.
- Selon le registraire des entreprises du Qc., cette entreprise est spécialisée dans la location de bâtiment non résidentiel et location de mini-entrepôts.
- Présentation faite, j'informe M. Courchesne du but de l'appel. Je communique avec Monsieur Gilles Courchesne actionnaire de l'entreprise. Ce dernier m'indique que cet amas de béton provient de travaux de rénovation effectués dans le bâtiment commercial localisé de l'autre côté de la rue Brissette. Les résidus de brique ont été mis en amas temporairement au cours des derniers jours. Il me confirme que l'entreprise Labelle Excavation assurera la disposition des résidus de béton dans un lieu autorisé dans les prochains jours, lorsque les travaux de rénovation à l'intérieur du bâtiment seront complétés.

5 Conclusion

L'inspection et les vérifications effectuées ont permis de constater que les résidus de béton sont entreposés temporairement sur le site de l'entreprise pendant la réalisation des travaux de rénovation. Les résidus de béton devront être disposés dans un lieu autorisé au cours des prochains jours.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Effectuer une vérification visuelle lors d'un prochain passage dans ce secteur, afin d'assurer que les résidus de béton ont été disposés.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Signature :

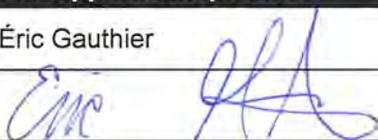


Date de signature : 2016-10-17

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Signature :



Fonction : Chef d'équipe
Secteurs industriel et municipal

Date : 2016/10/26

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer l'intervention

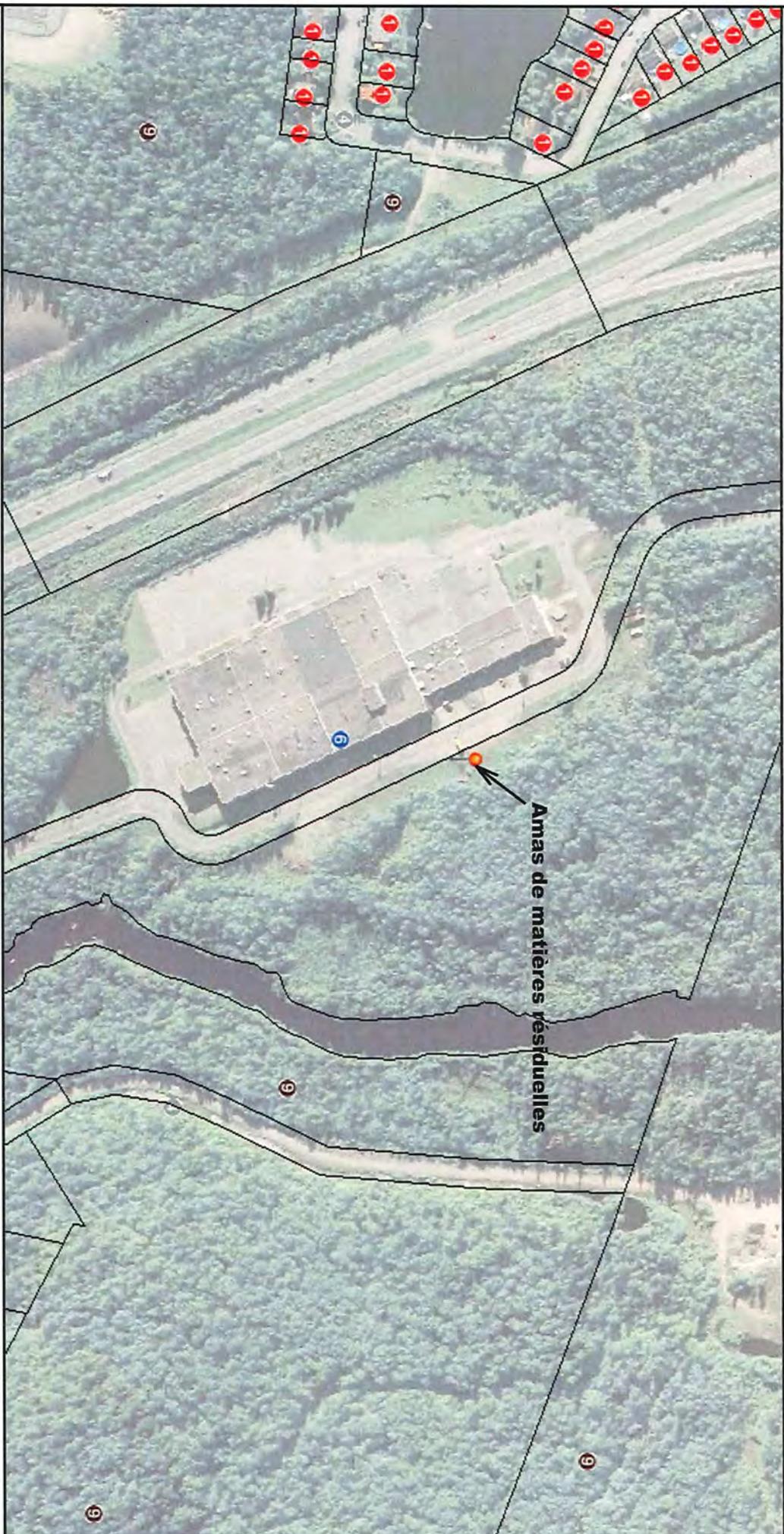


IMG_6975.JPG
Amas de matières résiduelles (Résidus de béton)

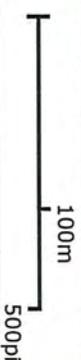


IMG_6976.JPG
idem photographie précédente

Gestion J.G. Courchesne inc. (2016-09-27)



Échelle : 1 / 3 847



Sourcel(s) des données :

Gouvernement du Québec, 2016

▲ Lots du cadastre rénové
(Cad. QC)

Annotations - Plan
complémentaire, disponible à
1:5 000

- ▲ Unités d'évaluation foncière
 - 1 Résidentielle
 - 2 Industries
 - 3 Transports
 - 4 Commerciale
 - 5 Services
 - 6 Loisirs
 - 7 Richesses naturelles
 - 8 Imm. non exploités et étendus d'eau

▲ Unités d'évaluation foncière
avec propriétaire(s)

- 1 Résidentielle
- 2 Industries
- 3 Transports
- 4 Commerciale
- 5 Services
- 6 Loisirs
- 7 Richesses naturelles
- 8 Imm. non exploités et étendus d'eau



Préparé par:
Mélanie Dupuis
Bureau de Ste-Thérèse (C)
2016-09-29

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides (C)
Région : Laurentides

| 1 Identification | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| Date de l'activité: 2017-09-27 | Heure de début : 13 h 27 | Heure de fin : 15 h 14 |
| Activité effectuée par: Jacinthe Alarie | | Accompagné de: Mélanie Dupuis |

| 1.1 Activités | | |
|------------------------------|---|--|
| N° d'activité : 7351 | N° du document : 46071 | N° de gestion doc. : 7610-15-01-00946-03 |
| Type d'activité : Inspection | | Sous-Type d'activité : Inspection |
| But : | Vérifier la conformité environnementale du site dans le cadre du programme de contrôle des résidus industriels (I-6). | |

| 1.2 Mandat(s) | | |
|---------------|------------------|--------------------------------------|
| N° de mandat | Nature du mandat | Programme |
| 3966 | Programme | I-6 Contrôle des résidus industriels |

| 2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention | |
|--|--|
| Nom du lieu : Groupe Courchesne inc. | |
| Nom usuel du lieu : | |
| N° du lieu : 90272337 | Type de lieu: lieu d'entreposage de matières dangereuses |
| Localisation du lieu : 195, rue Brissette Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) | |
| Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : | |

| 3 Intervenant(s) du lieu | | | |
|------------------------------|--------------------------|---|----------------|
| Nom | Implication dans le lieu | Adresse postale (si différente du lieu) | N° intervenant |
| Gestion J.G. Courchesne inc. | Propriétaire | | Y1500875 |

| 4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO | | | | |
|--|-----------------------------|----------------|------|-------------|
| État du ciel | Obstruction à la visibilité | Précipitations | Vent | Température |
| nuageux et quelques averses | | | km/h | 27 °C |
| Description : | | | | |

| 5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C] <input type="checkbox"/> SO | | | | |
|---|---|-------------------|-------------|-----------------|
| R | C | Nom | Fonction | N° de téléphone |
| X | | 53-54 | Gérant | 53-54 |
| | X | Gilles Courchesne | Actionnaire | |

5.1 Mode d'identification

| |
|---|
| Personne consultée : Sylvain Migneault |
| But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Mode d'identification : Preuve de statut |
| But expliqué à/Identification faite auprès de : Sylvain Migneault |

| |
|---|
| Personne consultée : Gilles Courchesne |
| But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Mode d'identification : Verbale |
| But expliqué à/Identification faite auprès de : Gilles Courchesne |

6 Plainte SO

7 Urgence SO

8 Photo(s) numérique(s) SO

| | |
|---|--|
| Nombre de photos prises sur le terrain : 17 | Nombre de photos intégrées au rapport : 10 |
| Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenue en tout temps. | |

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques SO

9 Questionnaire(s) annexé(s) SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport SO

| | |
|------------|---|
| 1 | Photos et planche contact |
| 2 | Liste des locataires |
| 3 | Bond de disposition concernant l'entreposage du béton observé en 2016 |
| 4 | Demande d'analyse, certificat d'analyse et courriel de la chimiste |
| 5 | Carte |
| 6 | Information concernant le propriétaire (rôle foncier, courriel de la ville, fiche atlas géomatique) |
| 7 | Registre des entreprises |
| art. 23824 | Courriel du 26 janvier 2018 confirmant que le bunker n'est pas une matière dangereuse résiduelle |

| 11 Équipement(s) utilisé(s) <input type="checkbox"/> SO | | | |
|--|---------------------------|-----------------|-------------------|
| Type d'équipement | Modèle | Numéro de série | Commentaire |
| GPS | Garmin, legend HCx, etrex | N/A | Précision +/- 5 m |

| | | |
|--|---|---|
| 12 Échantillon(s) <input type="checkbox"/> SO | | |
| Duplicata des échantillons remis : | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| Demandes d'analyses jointes au rapport : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

| | |
|--|--|
| 13 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO | |
| Le 27 septembre 2016, une inspection a été effectuée, car en circulant en automobile, l'inspectrice a observé un amas de matières résiduelles. Étant donné que les résidus de béton sont entreposés temporairement sur le site de l'entreprise pendant la réalisation de travaux de rénovation, aucun avis de non-conformité n'a été envoyé. | |

| | |
|--|--|
| 14 Description de l'activité de contrôle | |
| Observations lors de l'inspection | |
| Entreposage de béton sur un sol à nu non aménagé, exposé aux intempéries (photo 2). Le volume de l'amas de béton est de 25 m ³ . L'amas de béton est différent de celui de la dernière inspection, soit le 27 septembre 2016. | |
| Présence d'un réservoir hors sol (photos 3 à 9) Le réservoir en surface est situé à l'extérieur. Celui-ci est circulaire. Le diamètre est de 10 mètres. Au-dessus du réservoir, il y a une plate-forme en bois utilisé comme toit. À l'intérieur, il y a présence d'un animal mort et des copeaux de bois. Le récipient (réservoir) n'est pas étanche. Sur le réservoir, aucune étiquette n'est apposée pour indiquer le nom des matières qui y sont entreposées. Le réservoir est corrodé. Le réservoir contenant plus de 20 000 litres n'est pas muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement. La hauteur du produit à l'intérieur du réservoir est d'environ 1 mètre. Ce réservoir n'est pas raccordé à la tuyauterie. On peut donc dire que le produit n'est plus utilisé. | |
| Discussion avec le gérant | |
| Il m'explique que l'entreprise est spécialisée dans la location de locaux commerciaux et de mini-entrepôts. Je lui demande quelles sont les entreprises qui sont susceptibles d'émettre un contaminant dans l'environnement. Il m'a indiqué certaines activités qui sont réalisées à l'intérieur des locaux: entreposage de divers produits (pains, colis...), fabrication de chandelles, garage mécanique seulement pour autobus, fabrication de bâtiments usinés. Il m'indique aussi quelques entreprises: B.U.T, Belle-Rive garage, Molson, Dicom, Multi-Foyer, Pelouse Unique (annexe 2). | |
| Je lui demande des informations supplémentaires concernant l'entreposage de béton. L'amas de béton provient de travaux de rénovation (ajout de portes) effectués dans le bâtiment commercial localisé de l'autre côté de la rue Brissette. Les résidus de béton ont été mis en amas temporairement. Il m'indique que la compagnie Labelle Excavation va transporter le béton dans un lieu autorisé vendredi, le 29 septembre 2017. L'année dernière, la compagnie a mandaté Labelle Excavation pour disposer conformément les matières résiduelles. Donc, il confirme que l'amas de béton observé lors de la dernière inspection a été enlevé et transféré dans un lieu autorisé (annexe 3). | |
| Je lui demande des informations concernant le réservoir localisé à l'extérieur. Il m'indique que la matière à l'intérieur du réservoir est une matière qui était utilisée à des fins énergétiques (chauffage du bâtiment). Il confirme que cette matière n'a pas été utilisée depuis plusieurs années, car l'entreprise est maintenant alimentée au gaz naturel. | |
| Informations concernant l'échantillonnage (photo 10 et annexe 4) | |
| À 15 h 02 un échantillon ponctuel a été prélevé par Mélanie Dupuis, inspectrice au MDDELCC, pour les paramètres suivant :IPP et C10 -C50. Le lieu du prélèvement est à l'intérieur du réservoir (18 T 556467, 5100602, précision 5 mètres). Le matériel utilisé était plusieurs pelles stériles et une bouteille en verre clair avec bouchon avec feuille d'aluminium, volume 1 litre. Il n'y a aucun agent de conservation. L'échantillon a été pris en surface du produit. Le produit était très épais et difficile à prélever. L'apparence et la texture s'apparentent à du Bunker (liquide très visqueux d'une couleur noir foncée) ressemblant à de la mélasse. Le contenant a été transporté dans une glacière contenant plusieurs réfrigérants. J'ai remis l'échantillon au laboratoire le 3 octobre 2017. Entre temps, l'échantillon a été conservé au réfrigérateur. | |

| | |
|---|--|
| 15 Informations à l'intervenant <input checked="" type="checkbox"/> SO | |
|---|--|

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle

□ SO

Résultats analytiques

La date d'analyse est le 17 octobre 2017.

Le résultat concernant l'hydrocarbure pétrolier (C10-C50) est 290 g /kg.

L'identification de produits pétroliers est dans la famille des diesels / huile à chauffage altérés.

La chimiste qui a signé les certificats d'analyse confirme que le bunker et le mazout font partie de la même famille d'hydrocarbures.

Alors, le contenu du réservoir est une matière dangereuse.

Conversation téléphonique avec le propriétaire (15 décembre 2017)

Je lui demande des précisions concernant l'entreposage de béton. Il m'indique qu'il entrepose ce matériel seulement pour le temps des travaux. Il me précise qu'il n'y a plus d'amas de béton à cet endroit. Il m'indique qu'il a demandé à un de ses locataires (Excavation Labelle) de transporter ces matériaux vers un lieu autorisé. Il m'informe qu'il ne connaît pas le lieu de disposition, c'est vraiment la compagnie Excavation Labelle qui gère le transport et l'élimination du béton.

Je lui demande aussi des informations concernant le contenu du réservoir.

Il m'explique qu'il a acheté le terrain vers les années 1990.

Il m'indique que le contenu du réservoir est du Bunker.

Il ajoute qu'il n'a jamais utilisé le Bunker, c'était l'ancien propriétaire qui utilisait ce produit afin de chauffer le bâtiment.

Il me confirme que la hauteur du produit est de 3 mètres et le diamètre du réservoir est 10 mètres.

Il m'explique qu'il a mesuré la hauteur du liquide avec une rode en métal et un marteau étant donné que le liquide est très épais. Son projet est de vendre un terrain afin d'effectuer des travaux de pompage. Ensuite, le bunker serait utilisé pour une cimenterie localisée en Ontario. L'estimation des coûts est d'environ 48 000 \$.

Volume du produit à l'intérieur du réservoir

$3.1416 \times r^2 \times h = \text{volume (m}^3\text{)}$

$3.1416 \times 5^2 \times 1 = 78.54 \text{ m}^3$

Donc, le réservoir contient 78.54 m³ de Bunker.

Informations concernant l'entreposage de béton

L'amas de béton est entreposé sur le lot 5 581 744, cadastre du Québec (annexe 5).

Le propriétaire du lieu est Gestion J.G Courchesne inc. C'est une personne morale (annexes 6 et 7).

L'exploitant peut stocker le béton provenant des travaux de démantèlement pour une période qui ne devrait pas excéder un an (ligne directrice relative à la gestion de béton, de brique, d'asphalte et de pierre de taille).

Autres informations

Le réservoir d'huile lourde est localisé sur le lot 5 969 612, cadastre du Québec.

La compagnie Gestion J.G Courchesne inc. est propriétaire du terrain.

Interprétation du Règlement sur les matières dangereuses

Le chapitre IV du Règlement sur les matières dangereuses ne s'applique pas étant donné que les normes d'entreposage visent seulement les matières dangereuses résiduelles.

Malgré que le produit ait été mis de côté pendant une certaine période de temps, la possibilité que le bunker soit prochainement utilisé par une cimenterie suggère qu'il n'est pas désuet (périmé) et pourrait être utilisé à nouveau. En conséquence, il appert que le produit en question n'est pas considéré comme une matière dangereuse résiduelle au sens du RMD (annexe 8).

17 Conclusion

La matière dangereuse (bunker) n'est pas considérée comme une matière dangereuse résiduelle. Donc, le chapitre IV (l'entreposage de matières dangereuses résiduelles) ne s'applique pas.

Concernant l'entreposage de béton, l'exploitant peut stocker le béton provenant des travaux de démantèlement pour une période qui ne devrait pas excéder un an (Ligne directrice relative à la gestion de béton, de brique, d'asphalte et de pierre de taille).

Par conséquent, lors de l'inspection, je n'ai constaté aucun manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements afférents.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

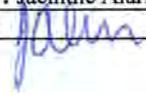
☑ SO

19 Recommandations

Je recommande de fermer le dossier et d'informer la Régie du bâtiment.

Rédigé par : Jacinthe Alarie

Fonction : Inspectrice

Signature : 

Date de signature : 2018-02-01



Photo 1. Affiche à l'entrée du lieu.



Photo 2. Entreposage de béton.



Photo 3. Vue d'un réservoir contenant des huiles lourdes.



Photo 4. Vue rapprochée du réservoir.



Photo 5. Vue de l'ancienne fissure.



Photo 6. Les tuyaux servant au raccordement ont été retirés.



Photo 7. Vue de l'ancienn raccordement.



Photo 8. Animal mort situé dans le réservoir d'huile lourde.



Photo 9. Vue rapprochée des huiles.



Photo 10. Photo prise lors de l'échantillonnage.

Gestion J.G Courchesne inc.

7610-15-01-00946-03

